



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
Direction Nationale des Forêts et de la Faune  
Projet « Renforcement de la Résilience et de capacités d'Adaptation des communautés  
les plus vulnérables au Changement Climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) »  
PIMS: 6016-Project ID: 00107544 -

## TERMES DE REFERENCE

**Service attendu :** Recrutement des ONG pour assurer la formation, l'encadrement et l'opérationnalisation effective de 5 600 Paysans Multiplicateurs Semenciers (PMS), de 5 000 femmes maraichères, le renforcement des capacités des promoteurs de microprojets d'AIC et la diffusion des meilleures pratiques d'Agriculture intelligente face au climat (AIC) dans les huit (8) Communes Rurales d'intervention du projet PRACC-GF.

**Zone d'Intervention :**

- **Lot 1 :** Préfecture de Beyla : Communes Rurales de Moussadou et Nionsomoridou ;
- **Lot 2 :** Préfecture de Lola : Commune Rurale de Kokota ;
- **Lot 3 :** Préfecture Macenta : Commune Rurale de Vassérédou ;
- **Lot 4 :** Préfecture de N'Zérékoré : Communes Rurales de Gouécké et Koulé ;
- **Lot 5 :** Préfecture de Yomou : Communes Rurales de Diécké et Bignamou.

**Durée de la mission :** Six (06) mois.

**Date estimative de démarrage de la mission :** Février 2025.

### I. Contexte et justification

Les impacts du changement climatique en Guinée Forestière vont perturber le régime des pluies, augmenter les pluies orageuses et accroître la récurrence et l'intensité des crues soudaines et des sécheresses. Selon la Stratégie Nationale sur le Changement climatique (SNCC, 2019) et les récentes prévisions climatiques, ces tendances climatiques s'intensifieront dans les années à venir et affecteront considérablement les ressources en eaux de surface et souterraines, perturberont les saisons agricoles, propageront les maladies et les parasites des cultures et réduiront la biodiversité. Cela aura par conséquent un impact négatif sur la sécurité alimentaire et la stabilité sociale.

La stratégie à long terme pour un développement régional durable et résilient au climat consistera à améliorer les moyens de subsistance des communautés les plus vulnérables. A cette fin, la République de Guinée a bénéficié d'un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) à travers le Fonds des Pays les moins avancés (PMA), pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) ».

L'objectif de ce projet est de réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière par

l'adoption de stratégies agro-sylvo-pastorales intelligentes face au climat.

Pour atteindre cet objectif, le projet mettra en œuvre trois composantes qui traitent des principaux obstacles identifiés pour une adaptation efficace au climat et une réduction de la vulnérabilité : (i) Promotion de l'Agriculture Climato-Intelligente (AIC) ; (ii) Financement pour l'adoption de pratiques agricoles climato-intelligentes et (iii) Information climatique & intégration de l'adaptation dans les pratiques locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, il est prévu dans le PRODOC pour l'atteinte du **Produit 1.1 : Une plateforme de développement de l'AIC (impliquant les autorités gouvernementales, les agriculteurs, le secteur privé, les entités de recherche) est formée pour guider la formulation et la mise en œuvre des investissements de l'AIC et soutenir leur mise en œuvre**, la réalisation de l'**activité 1.1.5 : Diffuser les meilleures pratiques d'AIC dans les Communes de la Guinée Forestière à travers les paysans vulgarisateurs relais (PVR) et les paysans multiplicateurs de semences (PMS)**.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du projet PRACC-GF, la non maîtrise des approches climato-intelligentes à la fois par les agriculteurs, les éleveurs, les planteurs et le personnel des institutions financières et les difficultés d'accès aux terres, aux crédits et aux intrants ont été identifiés comme des contraintes majeures qui doivent être levées pour assurer les objectifs de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés en Guinée Forestière.

Des initiatives depuis plus de dix ans sur l'appui, la fourniture des intrants, l'accès aux crédits et le renforcement de capacités des acteurs notamment à travers des projets des partenaires techniques et financiers et les autorités administratives, ont permis d'atteindre des résultats qui restent peu par rapport aux demandes des populations de la Guinée Forestière.

L'un des maillons forts de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés au changement climatique est la compréhension des méthodologies et des pratiques de l'agriculture climato-intelligente d'ici la fin de ce projet.

C'est pourquoi, il est prévu dans le Plan de Travail Annuel (PTA) 2025, la réalisation de l'activité relative à la diffusion des meilleures pratiques d'AIC dans toutes les huit (8) Communes rurales d'intervention du PRACC-GF à travers les paysans vulgarisateurs relais (PVR) et les paysans multiplicateurs de semences (PMS).

C'est dans ce cadre que le projet sollicite le recrutement de cinq (5) ONG prestataires de service pour la mise en œuvre effective de cette activité qui consiste à assurer la diffusion des meilleures pratiques d'Agriculture intelligente face au climat (AIC) à travers la formation, l'encadrement et l'opérationnalisation effective de 5600 Paysans Multiplicateurs Semenciers (PMS) et 5000 femmes maraichères dans les huit (8) Communes Rurales d'intervention du PRACC-GF.

Les présents Termes de Référence (TDR) sont élaborés pour servir de guide d'orientation pour l'élaboration et la mise en œuvre des mémorandums d'entente entre le projet PRACC-GF et les ONG adjudicataires de marché dans le cadre de cette activité susmentionnée.

## II. Résultats attendus

- Dans le cadre de ce mandat, les résultats attendus sont les suivants :
- La liste des **5 905** Paysans Multiplicateurs Semenciers (PMS) identifiés en année 2 dans les 8 CR et disponibles au PRACC-GF est actualisée ;
- Les Protocoles de mise en place des parcelles de multiplication semencière par spéculation agricole sont mis en œuvre ;
- Le rapport d'identifications des sites expérimentaux avec coordonnées GPS et les cartes

thématiques est élaboré et disponible ;

- Les actions de multiplication semencière (identification et sélection des PMS ; identification des champs de démultiplication avec géoréférencement des sites ; élaboration des conventions de collaboration ; distribution de semences, formation ; production, validation et mise en œuvre du protocole ; suivi des parcelles et levés des données ; mise en place du carré de rendement ; conduire la récolte, le séchage, le pesage ; évaluer le rendement et comparer les résultats pour produire un article et le partager, etc.) sont mises en œuvre ;
- Les 8 400 producteurs agricoles dont 3458 Paysans Vulgarisateurs de Semences améliorées (PVS) et multiplicateurs de semences résilientes ciblés, identifiés sélectionnés en année 1 et 2 (1 408 PMS pour le riz, 1200 PMS pour le maïs, 800 PMS pour l'arachide et 50 PMS pour le manioc) et 4 942 petits exploitants agricoles à identifier en année 3 sont formés en techniques d'AIC, en conduite de multiplication semencière et au processus de financement, de conservation, de transport et de commercialisation des produits ;
- Le rendement de la production totale des semences améliorées des quatre (4) principales spéculations attendues à la troisième année de mise en œuvre du projet est évalué avec l'appui des agents du SERPROCA ;
- Au total, 5 000 femmes dont 3 000 femmes maraichères identifiées en année 2 du projet et 2 000 productrices isolées à identifier en année 3, bénéficient des appui-conseils et de la formation des agents de vulgarisation du SERPROCA avec les supports, des kits de formation et création d'outils d'aide par image pour les cultures maraichères ainsi que des kits d'information pour l'accès au crédit pour le financement climatique et aux informations climatiques (produites par l'Agence Nationale de la Météorologie (ANM)) ;
- La liste des 5 000 femmes dont 3000 femmes maraichères identifiées en année 2 du projet et 2 000 productrices isolées à identifier en année 3, bénéficiant de l'appui-conseils et de la formation des agents de vulgarisation du SERPROCA avec les supports appropriés est disponible ;
- Le rapport de mission d'identification des 6 000 ha dont 1725 ha portant sur les sites de multiplication des semences améliorées en année 1, 2 et 3 comprenant notamment le riz (700 ha), le maïs (600 ha), le manioc (25 ha), l'arachide (400 ha) pour les 3458 PVS/PMS et 4275 ha pour les petits exploitants agricoles portant sur les semences horticoles résilientes identifiés et recherchés en rapport avec les PVS et les sites de culture retenus en cours de mise en œuvre en collaboration avec le CRRA-GF de Sérédou est élaboré et partagé ;
- Les paquets technologiques d'AIC sont diffusés et la performance des techniques agricoles promues en collaboration avec le SERPROCA est évaluée ;
- L'ONG en collaboration avec le SERPROCA, crée un réseau opérationnel d'agriculteurs Multiplicateurs semenciers (PMS) pour assurer la pérennité de l'émulation, l'échange d'expériences et la diffusion des connaissances au-delà du projet en appui avec le CRRA-GF de Sérédou ;
- Le rapport d'étape de mise en œuvre des activités réalisées est élaboré et validé par l'UGP ;
- Le rapport provisoire accompagné d'images numériques de l'ensemble des activités est élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps ;
- Le rapport final de réalisation de l'ensemble des activités accompagné d'images numériques est élaboré et transmis à l'UGP à temps en 2 copies (papier et électronique) ;
- Les images numériques et brutes de réalisation de l'ensemble des activités sont mises à la disposition de l'UGP.

### III. Fonctions/Responsabilités/Tâches

- Sous la supervision du Coordonnateur National du Projet, en étroite collaboration avec les **Points Focaux Préfectoraux (PFP) des préfectures Macenta, N'Zérékoré, Lola, Beyla et Yomou**, en servant du Modèle Technique Bassin Versant, le prestataire réalisera plus spécifiquement les tâches ci-après :
- Actualiser la liste de **5 905** paysans Multiplicateurs semenciers (PMS) Identifiés dans les 8 CR et disponibles au PRACC-GF ;
- Extraire 3 458 Paysans Vulgarisateurs de Semences améliorées (PVS) et multiplicateurs de semences résilientes des **5 905** ciblés, identifiés et sélectionnés en année 1, 2 (1408 PMS pour le riz, 1200 PMS pour le maïs, 800 PMS pour l'arachide et 50 PMS pour le manioc) et les former en techniques d'AIC et au processus de financement, de transport et de commercialisation des produits ;
- Elaborer des Protocoles de mise en place des parcelles de Multiplication semencière par spéculations
- Elaborer un rapport d'identifications des sites expérimentaux de multiplication semencière avec coordonnées GPS et les cartes thématiques ;
- Mettre en œuvre les actions de multiplication semencière (identification et sélection des PMS ; identification des champs de démultiplication avec géoréférencement des sites ; élaboration des conventions de collaboration ; distribution de semences, formation ; production, validation et mise en œuvre du protocole ; suivi des parcelles et levés des données ; mise en place du carré de rendement ; conduire la récolte, le séchage, le pesage ; évaluer le rendement et comparer les résultats pour produire un article et le partager, etc.) ;
- Identifier 6 000 ha dont 1725 ha pour les 3 458 PVS/PMS portant sur les sites de multiplication des semences améliorées en année 1, 2 et 3 comprenant notamment le riz (700 ha), le maïs (600 ha), le manioc (25 ha), l'arachide (400 ha) et 4275 ha pour les petits exploitants agricoles à identifier les semences horticoles résilientes en rapport avec les PVS et les sites de culture retenus et en cours de mise en œuvre en collaboration avec l'IRAG ;
- Evaluer le rendement de la production totale des semences améliorées des quatre (4) principales spéculations attendues à la troisième année de mise en œuvre du projet avec l'appui des agents du SERPROCA ;
- Assurer l'appui-conseils de 5 000 femmes dont 3000 femmes maraichères identifiées en année 2 du projet et 2 000 productrices isolées à identifier en année 3, et la formation des agents de vulgarisation du SERPROCA avec les supports, des kits de formation et création d'outils d'aide par image pour les cultures maraichères ainsi que des kits d'information pour l'accès au crédit pour le financement climatique et aux informations climatiques (produites par l'Agence Nationale de la Météorologie (ANM)) ;
- Assurer la formation de 8 400 producteurs agricoles dont 3458 Paysans Vulgarisateurs bénéficiaires de Semences améliorées (PVS) et multiplicateurs de semences résilientes ciblés, identifiés et sélectionnés en année 1, 2 (1 408 PMS pour le riz, 1200 PMS pour le maïs, 800 PMS pour l'arachide et 50 PMS pour le manioc) et 4942 petits exploitants agricoles à identifier en année 3 (2025) en techniques d'AIC, en conduite de multiplication semencière et au processus de financement, de conservation, de transport et de commercialisation des produits ;
- Actualiser la liste des 3 000 femmes maraichères identifiées en année 2 du projet et identifier 2000 femmes maraichères isolées en année 3, bénéficiant de l'appui-conseils sur la conduite de tout le

processus du maraichage et de la formation avec les supports appropriés ;

- Elaborer et partager le rapport de mission d'identification des 6 000 ha dont 1725 ha portant sur les sites de multiplication des semences améliorées en année 1, 2 et 3 comprenant notamment le riz (700 ha), le maïs (600 ha), le manioc (25 ha), l'arachide (400 ha) pour les 3458 PVS/PMS et 4275 ha pour les petits exploitants agricoles portant sur les semences horticoles résilientes identifiés et recherchés en rapport avec les PVS et les sites de culture retenus en cours de mise en œuvre en collaboration avec le CRRA-GF de Sérédou ;
- Assurer la diffusion des paquets technologiques d'AIC et évaluer la performance des techniques agricoles promues en collaboration avec le SERPROCA ;
- Créer en collaboration avec le SERPROCA, un réseau opérationnel d'agriculteurs Multiplicateurs semenciers (PMS) pour assurer la pérennité de l'émulation, l'échange d'expériences et la diffusion des connaissances au-delà du projet en appui avec le CRRA-GF de Sérédou ;
- Diffuser les paquets technologiques d'AIC et promouvoir la performance des techniques agricoles en collaboration avec le SERPROCA ;
- Elaborer un rapport d'étapes de multiplication semencière comprenant d'évaluation des rendements de la production totale des semences améliorées des quatre (4) principales spéculations attendues à la troisième année de mise en œuvre du projet en collaboration avec l'animation des agents du SERPROCA ;
- Elaborer un provisoire de réalisation de l'ensemble des activités accompagné d'images numériques de l'UGP à temps ;
- Produire un rapport final de réalisation de l'ensemble des activités accompagné d'images numériques en 2 copies (papier et électronique) ;
- Mettre à la disposition de l'UGP les images numériques et brutes de réalisation de l'ensemble des activités.

#### IV. Livrables

##### Groupe 1 :

- Une note méthodologique de conduite des activités assortie d'un chronogramme détaillé.

##### Groupe 2 :

- Liste des 5 905 Paysans Multiplicateurs Semenciers (PMS) identifiés en année 2 dans les 8 CR et disponibles au PRACC-GF ;
- Protocoles de mise en place des parcelles de multiplication semencière par spéculation agricole ;
- Rapport d'identifications des sites expérimentaux avec coordonnées GPS et les cartes thématiques ;
- Rapport de formation de 8 400 producteurs agricoles dont 3458 Paysans Vulgarisateurs de Semences améliorées (PVS) et multiplicateurs de semences résilientes ciblés, identifiés sélectionnés en année 1 et 2 (1 408 PMS pour le riz, 1200 PMS pour le maïs, 800 PMS pour l'arachide et 50 PMS pour le manioc) et 4 942 petits exploitants agricoles à identifier en année 3 en techniques d'AIC, de conduite de la multiplication semencière et au processus de financement, de conservation, de transport et de commercialisation des produits ;
- Rapport de mission d'identification des 6 000 ha dont 1725 ha pour les 3458 PVS/PMS portant sur les sites de multiplication des semences améliorées en année 1, 2 et 3 comprenant notamment le riz (700 ha), le maïs (600 ha), le manioc (25 ha), l'arachide (400 ha) et 4275 ha pour les petits

exploitants agricoles à identifier les semences horticoles résilientes en rapport avec les PVS et les sites de culture retenus et en cours de mise en œuvre en collaboration avec le CRRA-GF de Sérédou ;

- Rapport d'évaluation du rendement de la production totale des semences améliorées des quatre (4) principales spéculations attendues à la troisième année de mise en œuvre du projet, de diffusion d'évaluation de la performance des paquets technologiques d'AIC avec l'appui des agents du SERPROCA ;
- Liste des 5 000 femmes dont 3000 femmes maraichères identifiées en année 2 du projet et 2000 productrices isolées à identifier en année 3, bénéficiant de l'appui-conseils et de la formation des agents de vulgarisation du SERPROCA avec les supports appropriés.

### Groupe 3

- Rapport d'étape de mise en œuvre des actions de multiplication semencière (identification et sélection des PMS ; identification des champs de démultiplication avec géoréférencement des sites ; élaboration des conventions de collaboration ; distribution de semences, formation ; production, validation et mise en œuvre du protocole ; suivi des parcelles et levés des données ; mise en place du carré de rendement ; conduire la récolte, le séchage, le pesage ; évaluer le rendement et comparer les résultats pour produire un article et le partager, etc.) ;
- Rapport provisoire accompagné d'images numériques de l'ensemble des activités est élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps.

### Groupe 4 :

- Rapport de création d'un réseau opérationnel d'agriculteurs Multiplicateurs semenciers (PMS) pour assurer la pérennité de l'émulation, l'échange d'expériences et la diffusion des connaissances au-delà du projet en appui avec le CRRA-GF de Sérédou en collaboration avec le SERPROCA ;
- Rapport final de réalisation de l'ensemble des activités accompagné d'images numériques à temps en 2 copies (papier et électronique) ;
- Images numériques et brutes de réalisation de l'ensemble des activités sur clé USB.

## V. Durée de la mission et chronogramme

La durée de la prestation est de six (6) mois allant du 20 février au 20 août 2025. La mission implique des déplacements sur le terrain, des travaux de bureau et des rencontres avec les parties prenantes concernées.

## VI. Compétences fonctionnelles

Les principales aptitudes, compétences exigées se résument comme suit :

- Compétences démontrées pour la supervision et la gestion d'une équipe ;
- Ouverture d'esprit et capacité à recevoir/intégrer les feedbacks ;
- Capacité à travailler sous pression ;
- Leadership et aptitude à entreprendre ;
- Faire preuve de sensibilité et d'adaptabilité en ce qui concerne la culture, le genre, la religion, la race, la nationalité et l'âge ;
- Bonne aptitude à communiquer et à rédiger ;
- Expériences avérées en techniques d'animation, sensibilisation et communication en milieu rural ;

- Excellente expression orale et écrite en Français ;
- Capacité avérée en analyse et en rédaction de rapports ;
- Compétences en leadership avancée, de négociation et de communication ;
- Sensibles aux aspects liés au genre ;
- Capacité à travailler au sein d'équipes interdisciplinaires et sous pressions dans des délais contraignants ;
- Capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre efficacement des activités ;
- Capable d'effectuer des déplacements dans des zones à accès difficile ;
- Encourage les autres à partager les connaissances ;
- Autonomie dans le travail.

**NB :** La connaissance des zones d'interventions du projet serait un atout.

#### VII. Qualifications requises des experts (Consultants)

<b>Education :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un diplôme de niveau (Bac + 5 au moins) en sciences agronomique, agroéconomique, de l'environnement, foresterie communautaire, Gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine équivalent.</li> </ul>
<b>Exigences :</b>	<p>Les ONG mobiliseront chacune une équipe de trois experts ayant les profils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un(e) Ingénieur spécialiste en Agronomie et/ou Agroforesterie avec une expertise avérée dans les divers systèmes de production biologique, de rotation, d'association de culture, d'intensification agricole, de maraîchage et la mise en œuvre de projet/programme d'adaptation ;</li> <li>• Un(e) Agroéconomiste spécialisé(e) en organisation paysanne, comptabilité simplifiée et développement communautaire ;</li> <li>• Un(e) spécialiste en multiplication semencière, vulgarisation agricole, foresterie communautaire, etc.</li> </ul>
<b>Expérience :</b>	<p>Disposer notamment d'une :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bonne maîtrise de l'approche de l'Agriculture intelligente face au climat (AIC) et des questions d'adaptation au changement climatique ;</li> <li>➤ Excellente maîtrise des programmes de Multiplication semencière et des carrés de rendements des cultures ;</li> <li>➤ Bonne connaissance de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du projet ;</li> <li>➤ Démontrer avoir réalisé au moins une mission similaire ;</li> <li>➤ Bonne maîtrise des itinéraires techniques agro-sylvo-pastorales ;</li> </ul>

	<p>➤ Solide compétence en analyse et rédaction de rapports ;</p> <p>NB : La connaissance des procédures et outils du PNUD et l'expérience antérieure des projets du FEM seraient des atouts.</p>
<b>Zones géographiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance de la zone d'intervention du projet ;</li> <li>• Avoir travaillé dans une des Communes Rurales d'intervention du projet PRACC-GF.</li> </ul>
<b>Langues requises :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Excellente expression orale et écrite en Français.</li> <li>• Bonne connaissance d'une des langues du terroir (pour deux des trois cadres désignés).</li> </ul>

#### IX. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

La proposition technique sera évaluée sur son degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points
Qualifications académiques	20
Compétences techniques	30
Approche méthodologique et plan de travail	50
<b>Total note technique</b>	<b>100</b>

Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront au moins 70 points sur les 100 points. Cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans la deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Le marché ou le contrat sera attribué à l'ONG techniquement qualifiée ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante :

**Note financière A = [(Offre financière la mieux disante) / Offre financière de A] x 30.**

#### X. Modalités de paiement

Livrables	Délai	Pourcentage (%)
<b>1<sup>ère</sup> Tranche : Apres signature du contrat et adoption de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une note méthodologique de conduite des activités assortie d'un chronogramme détaillé.</li> </ul>	20 février 2025	40
<b>2<sup>ème</sup> Tranche : Après dépôt de :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des <b>5905</b> Paysans Multiplicateurs Semenciers</li> </ul>	21 avril 2024	30

<p>(PMS) identifiés en année 2 dans les 8 CR et disponibles au PRACC-GF ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protocoles de mise en place des parcelles de multiplication semencière par spéculation agricole ;</li> <li>• Rapport d'identifications des sites expérimentaux de multiplication semencière avec coordonnées GPS et les cartes thématiques ;</li> <li>• Rapport de formation de 8 400 producteurs agricoles dont 3458 Paysans Vulgarisateurs de Semences améliorées (PVS) et multiplicateurs de semences résilientes ciblés, identifiés sélectionnés en année 1 et 2 (1 408 PMS pour le riz, 1200 PMS pour le maïs, 800 PMS pour l'arachide et 50 PMS pour le manioc) et 4 942 petits exploitants agricoles à identifier en année 3 en techniques d'AIC, de conduite de multiplication semencière et au processus de financement, de conservation, de transport et de commercialisation des produits ;</li> <li>• Rapport de mission d'identification des 6 000 ha dont 1725 ha pour les 3458 PVS/PMS portant sur les sites de multiplication des semences améliorées en année 1, 2 et 3 comprenant notamment le riz (700 ha), le maïs (600 ha), le manioc (25 ha), l'arachide (400 ha) et 4275 ha pour les petits exploitants agricoles à identifier les semences horticoles résilientes en rapport avec les PVS et les sites de culture retenus et en cours de mise en œuvre en collaboration avec le CRRA-GF de Sérédou ;</li> <li>• Rapport d'évaluation du rendement de la production totale des semences améliorées des quatre (4) principales spéculations attendues à la troisième année de mise en œuvre du projet, de diffusion d'évaluation de la performance des paquets technologiques d'AIC avec l'appui des agents du SERPROCA ;</li> <li>• Liste des 5 000 femmes dont 3000 femmes maraichères identifiées en année 2 du projet et 2000 productrices isolées à identifier en année 3, bénéficiant de l'appui-conseils et de la formation des agents de vulgarisation du SERPROCA avec les supports appropriés.</li> </ul>			
<p><b>3<sup>ème</sup> Tranche : Après dépôt de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'étape de mise en œuvre des actions de multiplication semencière (identification et</li> </ul>	20 juillet 2025		

<p>sélection des PMS ; identification des champs de démultiplication avec géoréférencement des sites ; élaboration des conventions de collaboration ; distribution de semences, formation ; production, validation et mise en œuvre du protocole ; suivi des parcelles et levés des données ; mise en place du carré de rendement ; conduire la récolte, le séchage, le pesage ; évaluer le rendement et comparer les résultats pour produire un article et le partager, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport provisoire accompagné d'images numériques de l'ensemble des activités est élaboré et mis à la disposition de l'UGP à temps.</li> </ul>		20
<p><b>Groupe 4 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de création d'un réseau opérationnel d'agriculteurs Multiplicateurs semenciers (PMS) pour assurer la pérennité de l'émulation, l'échange d'expériences et la diffusion des connaissances au-delà du projet en appui avec le CRRA-GF de Sérédou en collaboration avec le SERPROCA ;</li> <li>• Rapport final de réalisation de l'ensemble des activités accompagné d'images numériques à temps en 2 copies (papier et électronique) ;</li> <li>• Images numériques et brutes de réalisation de l'ensemble des activités sur clé USB.</li> </ul>		10
<b>TOTAL</b>	<b>Six (06) mois</b>	<b>100 %</b>

#### XI. Dossiers de candidature

##### Les ONG intéressées devront fournir les documents suivants :

- Une lettre de motivation adressée à Monsieur le Directeur National du Projet « Renforcement de la Résilience et de capacités d'Adaptation des communautés les plus vulnérables au Changement Climatique en Guinée Forestière (PRACC-GF) » ;
- Une offre technique assortie d'une approche méthodologique et d'un chronogramme détaillé avec des dates précises de mise en œuvre de l'ensemble des activités à réaliser dans le cadre de la mission ;
- Une offre financière de réalisation de l'ensemble des activités prévues dans les TDR ;
- Les CV des cadres et agents désignés ;
- Les diplômes et attestations des cadres et agents désignés ainsi que les attestations de bonne fin des travaux similaires réalisées par l'ONG.

#### XII. Dépôt des offres

Les ONG prestataires intéressées sont invitées à faire parvenir leurs dossiers de candidature uniquement par voie électronique avec fichiers attachés desdits dossiers de candidature à l'adresse électronique

suivante : [achat.bs.peged@gmail.com](mailto:achat.bs.peged@gmail.com).

NB : Les soumissions par voie électronique ne sont recevables qu'à travers l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

Une ONG prestataire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais elle ne peut être adjudicataire que d'un seul et unique lot.

NB : Les soumissions par voie électronique ne sont recevables qu'à travers l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

Une ONG prestataire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais elle ne peut être adjudicataire que d'un seul et unique lot.

La date limite de soumission des offres est fixée au **14 février 2025 à 23 heures 59 minutes GMT**.

**NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

*Les offres doivent être présentées conformément au tableau à l'annexe des présents TDR.*

**NB :** Toute soumission non accompagnée des pièces ci-dessus et non conforme au modèle exigé sera rejetée.

L'offre financière détaillée doit être présentée conformément au tableau ci-dessous.

N°	Rubriques	Quantité	Prix unitaire en GNF	Coût total en GNF
1	Honoraires			
2	Perdiem journaliers			
3	Logistique			
4	Communication			
5	Toutes autres dépenses applicables			
6	<b>Total</b>			

Conakry le 28 janvier 2025

**Le Directeur National du PRACC-GF**



**Lt-Colonel Mohamed FOFANA**

**Annexe 1 : Tableau d'identification des sites des champs des PMS**

REGION ADMINISTRATIVE DE :

.....

PPREFECTURE DE :

.....

COMMUNE RURALE DE :

.....

**FICHE D'IDENTIFICATION DES PAYSANS MULTIPLICATEURS DE SEMENCES (PMS)**

N°	Prénoms et nom	Genre	Groupement/Isolés	District	Spéculation				Téléphone
					Riz (kg)	Maïs (kg)	Arachide (kg)	Manioc (bouture)	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									

Annexe 4 : Liste des Districts d'intervention du PRACC-GF

N°	Préfectures	Communes Rurales	Districts	Secteurs/Villages	Nombre d'habitants		
					Femmes	Hommes	Total
1	Beyla	Moussadou	Moussadou Centre	Moussadou Centre	534	492	1 026
				Moussadou 1	394	363	757
				Kamana	327	302	629
				Sagnola	50	46	96
				Baladou	38	36	74
2			Wanino	Wanino Centre	617	570	1 187
				Borodono	46	43	89
3			Diakoro	Diakoro Centre	243	224	467
				Biramadou	220	204	424
				N'Goïdou	107	98	205
				Fandou	112	103	215
				Börö	96	88	184
				Layidou	64	59	123
4			Suéro	Suéro Centre	354	326	680
				Morikéndou	64	59	123
				Maloudou	52	48	100
				Sogbèni	117	108	225
				Kabadou	35	33	68
5			Foromaro	Foromaro Centre	878	811	1 689
				Lancédou 1	108	100	208
				Lancédou 2	107	98	205
				Djélistola	33	31	64
				Tignèko	43	40	83
				Lohonon	112	103	215
6			Sidikidou	Sidikidou Centre	207	192	399
				Lémétédou	114	106	220
				Kassaro	37	35	72
				Somoussadou	90	84	174
				Sogbadou 1	90	84	174
				Sogbadou 1	58	54	112
				Kèkorocissédou	116	108	224
7			Djibèkoro	Djigbèkoro Centre	218	202	420
				Djandou	443	408	851
				Blayidou	56	51	107
				Sidibela	113	105	218
				Diakitéla	58	54	112
8			Kamandou	Kamandou Centre	383	353	736
				Famandou	58	53	111
				Fabignédou	29	26	55
				Koïdou	52	48	100

9			Diaboyidou	Diaboyidou Centre	1 182	1 092	2 274
				Diondala	112	103	215
				Séyadou	29	26	55
				Kiwodala	23	21	44
10			Famoyila	Famoyila Centre	771	711	1 482
				Badoula	123	113	236
				Foulasso 1	68	62	130
				Foulasso 2	34	31	65
11			Tignèko	Tignèko Centre	431	398	829
				Touradala	118	108	226
				Sokodou	112	103	215
12			Sarabédou	Sarabédou Centre	648	599	1 247
13			Fakouloundou	Fakouloundou Centre	437	404	841
				Salassila	35	33	68
				Kamadou	25	24	49
				Kassaro	37	35	72
				Damadjidou	39	36	75
				Damabouramadou	44	41	85
13		Sous-Total CR Moussadou			11 141	10 288	21 429
14	Nionsomoridou	Nionsomoridou	Nionsomoridou Centre	1 340	1 236	2 576	
			Bangalydou	164	152	316	
			Wataférédou 1	168	156	324	
			Wataférédou 2	224	207	431	
			Gbagbadou	153	142	295	
15		Sondou	Sondou Centre	1 038	959	1 997	
16		Tamikôla	Tamikôla Centre	397	367	764	
17		Kissiboula	Kissiboula Centre	401	371	772	
			Soumaïladou 1	243	224	467	
			Soumaïladou 2	78	72	150	
			Boulayidou	61	57	118	
18		Moribadou	Moribadou Centre	2 440	2 253	4 693	
19		Soyaro	Sayaro Centre	164	152	316	
			Kankôrô	190	175	365	
20		Traoréla	Traoréla Centre	898	829	1 727	
21		Kamandou	Kamandou Centre	280	258	538	
22		Yintédou	Yintédou Centre	301	277	578	
			Sibilidou	173	160	333	
			Moribignédou	151	139	290	
23		Kèkouradou	Kèkouradou Centre	254	234	488	
			Kassiadou	282	260	542	
			Fassinédou	168	156	324	

				Niamandou	240	221	461	
10		Sous-Total CR Nionsomoridou			9 808	9 057	18 865	
23		<b>Total Préfecture de Beyla</b>			<b>20 949</b>	<b>19 345</b>	<b>40 294</b>	
24	Lola	Kokota	Kokota Centre	Kokota Centre	1 412	941	2 353	
25			Gopouta	Gopouta	799	533	1 332	
26			Kéoulénta	Kéoulénta	Kéoulénta	1 214	810	2 024
				Gayèmè		131	88	219
27			Doulouba	Doulouba	757	505	1 262	
28			Léapéléta	Léapéléta	1 119	746	1 865	
29			Yènèta	Yènèta	1 726	1 150	2 876	
30			Malou	Malou	Malou	682	454	1 136
				Zokata		140	93	233
				Kpékéta		298	198	496
31			Kani	Kani	1 322	882	2 204	
32			Diawassa	Diawassou	Diawassou	1 482	988	2 470
				Gonota		287	192	479
9				Sous-Total CR Kokota			11 369	7 580
9		<b>Total Préfecture de Lola</b>			<b>11 369</b>	<b>7 580</b>	<b>18 949</b>	
33	Macenta	Vassérédou	Vassérédou Centre	Vassérédou Centre	458	335	793	
				Boula	140	136	276	
				Kassiyadou	123	107	230	
				Soulakolo	122	112	234	
				Baladou	140	137	277	
				Tènèmadou	113	108	221	
				Zimodou	132	127	259	
34				Koulédou	Koulédou Centre	378	363	741
			Késsérédou		147	139	286	
			Dakabadou		146	136	282	
			Trèmèrokoura		158	138	296	
			Camaradou		165	150	315	
			Kotédou		280	279	559	
35			Kabakoro		Kabakoro	1 190	1 110	2 300
36			Wamadou	Wamadou Centre	453	418	871	
				Bignéadou	150	140	290	
37			Brognadou	Brognadou Centre	182	156	338	
				Diakoro	135	119	254	
				Manidou	187	169	356	
				Sagbèdou	103	100	203	
				Gbatoubala	110	100	210	
38			Koéyaro	Koéyaro	246	237	483	
				Trèmèrokoro	105	98	203	
6		Sous-Total CR Vassérédou			5 363	4 914	10 277	

6		<b>Total Préfecture de Macenta</b>			<b>5 363</b>	<b>4 914</b>	<b>10 277</b>	
39	N'Zérékoré	Gouécké	Gouécké I ou Céoba	Gouécké I ou Céoba	2 199	2 029	4 228	
40			Gouécké II ou Kiayeba	Gouécké II ou Kiayeba	2 209	2 039	4 248	
41			Gouécké III Gbahaye	Gouécké III Gbahaye	2 037	1 880	3 917	
42			Gouécké IV ou Vakamouda	Gouécké IV ou Vakamouda	2 297	1 886	4 183	
43			Takoleta	Takoleta	1 625	1 499	3 124	
44				Ouleta	858	792	1 650	
45			Nona	Nona	2 169	2 003	4 172	
46			Tamoé	Tamoé	756	624	1 380	
				Dapoloye	934	828	1 762	
				Guelagbozou	1 016	806	1 822	
8			Banzou Nord	Banzou Nord	2 074	1 938	4 012	
				Youwa	707	652	1 359	
47			<b>Sous-Total CR de Gouécké</b>			<b>18 881</b>	<b>16 976</b>	<b>35 857</b>
48			Koulé	Koulé Centre	Koulé I	1 941	1 902	3 843
					Koulé II	1 811	1 769	3 580
49			Kérémada	Kérémada	Kérémada	1 015	996	2 011
Pamporé					Pamporé	1 276	1 254	2 530
	50	Yalakpala	Yalakpala	Yalakpala	813	614	1 427	
Kérézaghayé				Kérézaghayé	1 454	1 440	2 894	
	51	Loula	Loula	Loula	781	619	1 400	
52	Pampara			Pampara	1 649	1 512	3 161	
6	Kpaye	Kpaye	Kpaye	1 173	1 191	2 364		
			Kpayea	795	740	1 535		
			Koyah	7 101	5 686	12 787		
14	<b>Sous-Total CR Koulé</b>			<b>19 809</b>	<b>17 723</b>	<b>37 532</b>		
53	<b>Total Préfecture de N'Zérékoré</b>			<b>38 690</b>	<b>34 699</b>	<b>73 389</b>		
54	Yomou	Bignamou	Bignamou	Bignamou Centre	1 990	1 837	3 827	
				Gwilamou	193	178	371	
				Nyè	61	56	117	
55		Gbamou	Gbamou	Gbamou Centre	827	763	1 590	
				Gboïmou	173	160	333	
				Dissaye	276	255	531	
				Pamporè	559	516	1 075	
				Nawei	Nawei Centre	1 146	1 058	2 204
Nawei Cité	219	203	422					
Koïma	631	582	1 213					
Gbangonaye	215	198	413					
56		Ballan	Ballan	Balan Centre	725	670	1 395	
				Balan Cté	100	93	193	

57			Volobelaye	114	106	220	
58		Galakpaye	Galakpaye Centre	588	542	1 130	
			Daninè	293	271	564	
59	7	Banzou	Guiby	193	178	371	
			Banzou Centre	717	662	1 379	
			Yassata	173	159	332	
60		Kpoo	Kpoo Centre	914	844	1 758	
			Kpoo Cité	184	170	354	
61	Sous-Total CR Bignamou			10 291	9 501	19 792	
62	Diécké	Diécké I	Diécké I	6 475	4 475	10 950	
63		Diécké II	Diécké II	6 000	3 900	9 900	
64		Guèpa	Guèpa	2 480	1 120	3 600	
65		Saoro	Saoro	2 480	2 020	4 500	
66		Korohouan	Korohouan	Korohouan	1 699	1 472	3 171
			Koïmpa	Koïmpa	2 660	2 350	5 010
67			Zouapa			-	
68		Baala	Baala	3 215	2 985	6 200	
69		Danié	Danié	1 620	1 420	3 040	
		Soopa	Soopa	2 160	1 840	4 000	
11		Naapa	Naapa	3 190	3 150	6 340	
18		Guampa	Gampa	3 940	1 300	5 240	
70		Sous-Total CR Diécké			35 919	26 032	61 951
	<b>Total Préfecture de Yomou</b>			<b>46 210</b>	<b>35 533</b>	<b>81 743</b>	
	<b>TOTAL PROJET</b>			<b>122 581</b>	<b>102 071</b>	<b>224 652</b>	